



Madame Nathalie Roy  
Ministre de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault, 1<sup>er</sup> étage  
225, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

**Sujet : Site historique de la chute des Chaudières en Outaouais**

Madame la Ministre,

Nous aimerions attirer votre attention sur ce site extrêmement important sur les plans archéologique, historique, patrimonial, urbanistique, culturel et touristique pour le Québec et l'ensemble du Canada, un site majeur à la frontière du Québec et de l'Ontario, un site vital pour les Autochtones pendant des millénaires, mais très important aussi pendant toute l'histoire de la Nouvelle-France et pratiquement jusqu'à nos jours.

On peut y retracer toutes les étapes de l'histoire et de la préhistoire non seulement du pays mais d'une bonne partie de l'Amérique du Nord, de l'Amérique française en particulier. Les Amérindiens de toutes nations y ont pratiqué un rituel religieux décrit par Champlain lors de son premier passage sur ce site en 1613. Là où sont aujourd'hui 4 bâtiments classés, il y eut un sentier contournant les chutes sur la route fluviale pour passer du Saint-Laurent au nord vers la Baie d'Hudson et à l'ouest vers les Grands Lacs et le reste de l'Amérique. Les explorateurs, commerçants, missionnaires, militaires et colons, longtemps guidés par les Amérindiens, sont inévitablement passés par ce sentier pour aller à l'intérieur du continent.

Les nombreux dessins, peintures, aquarelles et photographies d'artistes du XIX<sup>e</sup> siècle de l'exceptionnel attrait naturel et industriel du site de la chute des Chaudières ont fait l'objet d'une thèse de doctorat (Louise Nathalie Boucher), ce qui donne au lieu une dimension de patrimoine culturel indéniable.

C'est le lieu de fondation des premières activités de nature industrielle de la région de l'Outaouais à l'ouest de la seigneurie de la Petite-Nation. Le développement économique du canton de Hull et de la région d'Ottawa du côté ontarien eut pour base les équipements manufacturiers qu'y établit Philemon Wright au début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est aussi sur ce site que débuta l'histoire du commerce du bois de la région de l'Outaouais et, en particulier lorsque

.../2

Philemon Wright eut l'idée, dès 1806, de transporter le bois sur un immense radeau nommé *Columbo*. Son fils Ruggles marqua aussi l'histoire de cette industrie par l'implantation d'une nouvelle technologie, soit le glissoir pour passer, à la hauteur des chutes, les cages de bois qu'on faisait descendre le long de la rivière des Outaouais pour être transportées jusqu'à Québec. Or, le début de ce glissoir était précisément entre les bâtiments 1 à 3 et le bâtiment 8 du site actuel. Au moment où le commerce du bois prenait une nouvelle tendance, celle du commerce du bois d'œuvre (sans oublier la production pendant plusieurs années des célèbres allumettes Eddy) débuta avec E.B. Eddy, dont l'imposant complexe industriel est demeuré le principal lieu de travail des Hullois et d'autres citoyens de la région outaouaise jusqu'au début des années 1970, liant ainsi la E.B. Eddy à l'histoire sociale et économique de la région.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un aperçu de la riche information que l'on peut trouver dans une étude commandée par le ministère de la Culture et réalisée en septembre 1999 par l'historienne chevronnée Michelle Guitard : *E.B. Eddy, site industriel*, qui a suivi son autre étude, *Le site E.B. Eddy, étude historique*, rédigée pour la Ville de Hull, l'année précédente.

Dès 1998, la Société d'histoire de l'Outaouais, qui est membre de la Fédération Histoire Québec, avait entrepris une démarche de classement, suite à une demande de démolition, le 26 mai 1998, de plusieurs bâtiments par la E.B. Eddy, rachetée peu après par la Domtar. La demande de démolition visait la plupart des bâtiments le long du boulevard Alexandre-Taché, à l'angle de la rue Eddy.

La demande de classement initiale visait davantage (soit l'ensemble des bâtiments sur le site localisé entre le pont des Chaudières et la chute des Chaudières), mais seuls 4 bâtiments ont été finalement « reconnus » par la ministre de la Culture, Diane Lemieux, en 2001. Le processus, auquel ont participé trois ministres différentes, a duré plus de trois ans. Le premier avis d'intention de classement a été émis en décembre 1998, mais il a été renouvelé par la suite pour deux autres années, et ce n'est que le 6 décembre 2001, *in extremis*, que la ministre a finalement accordé le statut de « bien culturel reconnu » à 4 bâtiments seulement, soit les bâtiments # 1 (1883), 2 (1883), 3 (1883) et 6 (1890).

Puis, avec l'entrée en vigueur de la loi actuelle sur le patrimoine culturel, le 19 octobre 2012 (sous l'égide de la ministre Christine St-Pierre), ces édifices ont obtenu automatiquement le statut de bâtiments « classés », étant donné la disparition du statut « reconnu ».

Au moins, on avait réussi à sauver dans l'immédiat 4 bâtiments importants menacés de démolition.

Ce fut tout de même à l'époque une grande déception pour le milieu patrimonial. Il importe ici de souligner l'immense appui qu'avait eu la demande de classement de la part de centaines de personnes, mais aussi d'organismes majeurs comme la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (aujourd'hui la Fédération Histoire Québec), Héritage Canada (aujourd'hui la Fiducie nationale du Canada), le Conseil des sites et monuments du Québec (aujourd'hui Action

.../3

patrimoine), l'Association québécoise du patrimoine industriel (AQPI), le Conseil des organismes du patrimoine d'Ottawa, le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien (ROPFO), et plusieurs autres, sans oublier la Ville de Hull et, plus tard, la Ville de Gatineau (après la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2002).<sup>1</sup>

Mais ce fut également une déception pour la Domtar qui estimait, depuis l'acquisition du site, que sa seule préoccupation consistait à « faire des affaires » et non à « sauver le patrimoine », le genre de discours, reconnaissons-le, qu'on est habitué d'entendre de la part de bon nombre d'entreprises et de promoteurs. D'ailleurs, la Domtar s'est rapidement empressée d'installer des piliers d'acier et du grillage le long de ces bâtiments « reconnus »... un peu comme si elle avait voulu envoyer le message qu'ils allaient s'écrouler incessamment. Ils sont toujours là 20 ans plus tard et, à l'époque, le MCCQ avait d'ailleurs écrit à la Commission des biens culturels du Québec que « l'état des murs a fait l'objet de plusieurs expertises qui arrivent à des conclusions différentes sur la notion d'affaissement du mur et de danger pour le public! »

Cependant, par la suite, la Domtar n'a jamais vraiment fait d'entretien minimal de ces bâtiments et les a laissés se détériorer jusqu'à la vente du site en 2014 à une entreprise majeure, Windmill Developments, qui, depuis, a entrepris un méga-projet de réutilisation du site de la E.B. Eddy dans son ensemble, des deux côtés de la rivière des Outaouais, pour des fins domiciliaires et commerciales – c'est beaucoup plus vaste que la petite partie entre le pont des Chaudières et la chute des Chaudières. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le projet ZIBI, qui, un jour, fera le « pont » entre le Québec et l'Ontario, entre Hull et Ottawa.

Lorsque Windmill Developments est entré en scène, il se trouve que j'étais président du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau. J'ai donc eu, avec notre Service d'urbanisme, la possibilité de discuter du projet avec Jeff Westeinde, co-fondateur de Windmill Developments avec son frère Jonathan. Contrairement à d'autres promoteurs, Windmill Developments, qui avaient réussi d'autres projets similaires ailleurs au Canada, avaient alors un réel souci pour les questions environnementales et, lorsqu'on a parlé plus spécifiquement des bâtiments classés (#1, 2, 3 et 6), le long du boulevard Alexandre-Taché, nous nous étions clairement entendus sur l'importance de préserver, réparer et restaurer les 4 bâtiments classés. Et, d'après nos sources, contrairement à ce qui s'était passé sous le règne de la Domtar, Windmill Developments a au moins assuré un entretien minimum de ces bâtiments classés.

Mais ce n'est évidemment pas suffisant et il importe que davantage se fasse non seulement pour ces bâtiments, mais aussi pour le reste du secteur entre le pont des Chaudières et la chute des Chaudières.

On ne peut évidemment pas revenir plus de 20 ans en arrière, mais il serait crucial, à notre avis, de travailler étroitement avec les promoteurs actuels pour en arriver à non seulement

.../4

---

<sup>1</sup>Voir la chronologie sommaire jointe à cette lettre pour avoir une meilleure idée des nombreux appuis et interventions.

restaurer les bâtiments classés avant qu'il ne soit trop tard, mais aussi pour tirer le plein potentiel de tout ce secteur sans nuire au projet audacieux et nécessaire que représente Zibi.

Rappelons donc quelques points majeurs soulevés dans l'étude de Michelle Guitard en 1999. Nous ne parlerons pas ici des 4 bâtiments classés, puisqu'ils sont déjà classés et qu'il ne s'agit maintenant que de prendre les mesures nécessaires pour entretenir, réparer et restaurer ces bâtiments... et, idéalement, leur donner à nouveau une vocation utile pour les citoyens, les visiteurs, les touristes.

À part les bâtiments 1, 2, 3 et 6, donc, il serait bon de se rappeler les commentaires de M<sup>me</sup> Guitard en 1999, commentaires que nous nous permettons de résumer en ces mots :

**Bâtiment # 8 :** *Le terrain où se trouve ce bâtiment est le plus important historiquement parlant. Construit sur le site des premiers bâtiments de Philemon Wright, aussi le lieu d'origine de la compagnie E.B. Eddy, ce bâtiment (élevé après 1882 et augmenté d'un étage en 1921) a un potentiel d'interprétation qui est ici de la plus grande importance.*

**Bâtiment #12 :** *Les deux matériaux, pierre et brique, sont liés à l'histoire du bâtiment. Les matériaux de ce bâtiment bien visibles offrent l'occasion de raconter magnifiquement bien l'histoire de cet ensemble architectural.*

**Bâtiment #13 :** *L'état présent de ce bâtiment permet difficilement de faire le lien avec le reste du complexe E.B. Eddy. Mais, le stuc enlevé, il deviendrait un élément très intéressant de l'histoire de l'évolution de la compagnie, puisque c'est le plus ancien bâtiment du site (avant 1876).*

*"Les bâtiments 12 et 13 ont été recouverts en 1999 ou 2000 environ avec du métal mais la pierre et la brique existeraient toujours. Quant à la restauration de cet édifice, je recommanderais, affirme M<sup>me</sup> Guitard, la technique italienne où on laisse paraître la brique dans le haut du mur au-dessus de la pierre, puisqu'elle rappelle la reconstruction rapide après le Grand feu de 1900."*

**Bâtiment 17 :** *La centrale hydro-électrique E.B. Eddy fait aussi partie intégrante de ce complexe industriel, démontrant par sa présence l'intégration de nouvelles technologies énergétiques dans l'histoire industrielle du site. Construite en 1912, elle est intéressante en raison de son architecture influencée par le style Beaux-Arts, tout en ayant une structure très fonctionnelle (il en est de même pour la centrale d'Hydro-Québec HULL-2 construite la même année). L'imposant bâtiment illustre bien l'importance de l'électricité dans le fonctionnement des papetières.*

*Notons en terminant que le **barrage en demi-cercle de la chute des Chaudières** est un rare exemple d'une structure à poutrelles de retenue et un des premiers barrages au Québec. Il faisait partie jusqu'à récemment des installations de la centrale Hull-2, récemment vendues par Hydro-Québec à Hydro-Ottawa, en juin 2016.*

.../5

Bref, il serait utile que le ministère de la Culture, le promoteur et d'autres intervenants dans ce dossier gardent cela à l'esprit avant de procéder à des démolitions complètes peut-être inutiles et peu souhaitables. Il ne s'agit pas ici de figer le site actuel dans le temps et de créer des retards indus et coûteux pour le promoteur, mais bien de s'efforcer collectivement de tirer le meilleur parti possible de ce que nous offre ce site unique au pays.

Naturellement, vu l'importance déterminante et évidente de l'ensemble du site entre le pont des Chaudières et la chute des Chaudières, il va de soi que, quels que soient les travaux futurs entrepris, l'on prenne les mesures nécessaires et adéquates pour que soient effectués des relevés archéologiques professionnels et exhaustifs hors-sol et sous-sol. C'est une occasion qui ne se représentera pas... et qui est cruciale tant pour la période industrielle de Hull que pour les millénaires qui l'ont précédée.

Étant donné, par ailleurs, la disparition et la pénurie croissante de certains métiers anciens, ce serait également une bonne occasion à saisir pour créer un chantier des artisans de la pierre.

Enfin, comme les diverses consultations l'ont démontré depuis 2014, autant les Algonquins que les autres intervenants souhaitent ardemment retrouver un accès physique et visuel à la rivière ainsi qu'à la chute et à ses chaudières. Et il semblerait que Windmill Developments se soient montrés réceptifs à cette idée depuis pratiquement le début.

Il n'en demeure pas moins que, même avec un promoteur heureusement très ouvert aux questions environnementales et patrimoniales, un tel projet ne saurait être une réussite que dans la mesure où les différents partenaires potentiels, à commencer par le ministère de la Culture (qui peut être un bailleur de fonds important pour des édifices classés et des fouilles archéologiques), travaillent étroitement ensemble.

Déjà, depuis plusieurs mois, nous savons qu'il y a des rencontres régulières entre le promoteur, le bureau régional du ministère de la Culture et le Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais (un regroupement local de plusieurs organismes en patrimoine qui, comme lui, font aussi partie de la Fédération Histoire Québec), notamment, et cela nous encourage.

Nous tenions, Madame la Ministre, à vous sensibiliser plus spécialement à ce dossier majeur en Outaouais et à vous indiquer, à vous comme à votre ministère, que la Fédération Histoire Québec est toute disposée à travailler de concert avec les différents intervenants déjà impliqués dans ce dossier pour que cette vaste entreprise patrimoniale soit un véritable succès à tous égards, et, en particulier, de notre point de vue, pour qu'on voie éventuellement se réaliser :

- une préservation et une restauration exemplaires si longuement attendues des bâtiments patrimoniaux;
- l'installation, idéalement, d'organismes culturels (Culture Outaouais et le bureau régional du MCCQ sauront certainement faire de bonnes suggestions) dans cet ancien complexe industriel;
- un plus grand accès à la population, avec un aménagement urbain extérieur qui veuille à mettre en valeur la chute, les berges et les bâtiments patrimoniaux.

.../6

Vous comprendrez assurément, Madame la Ministre, après avoir parcouru cette lettre et avoir pris connaissance de cette extrêmement décevante saga qui dure depuis plus de deux décennies qu'il soit difficile pour les intervenants en patrimoine de ne pas s'interroger, comme l'a fait la Vérificatrice générale du Québec, sur l'efficacité de nos lois et pratiques actuelles en matière de patrimoine immobilier.

Tout en vous remerciant de votre attention, en ces temps difficiles pour le patrimoine immobilier et naturel au Québec, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

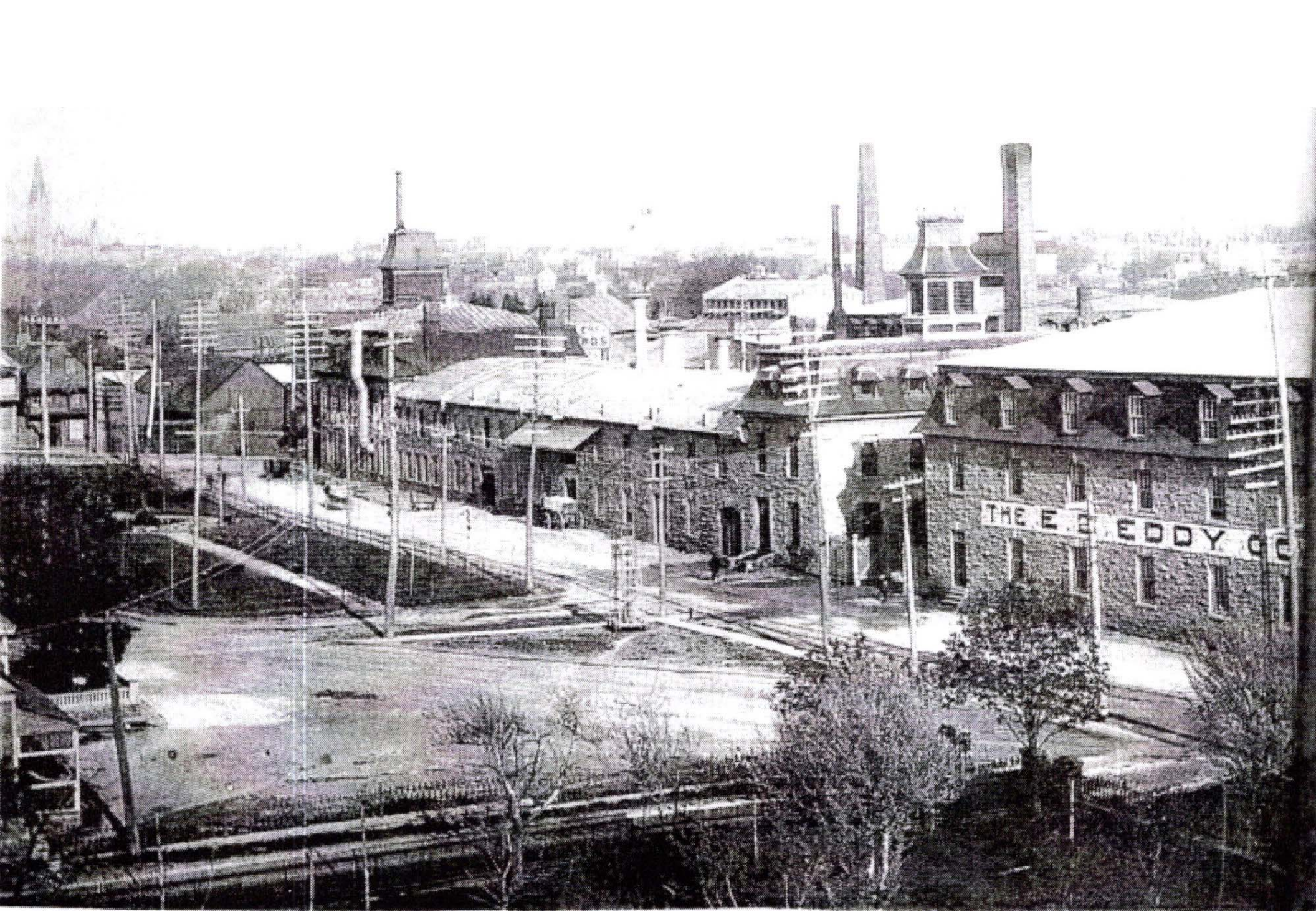
*Le Président,*  
Fédération Histoire Québec,



Richard M. Bégin

- p.j. Illustration présentant les 4 bâtiments classés (Fin du XIX<sup>e</sup> siècle, BAC).  
Carte indiquant où se trouvent les bâtiments et centrales mentionnés dans le texte.  
Chronologie sommaire des démarches et appuis entre mai 1998 et janvier 2003.
  
- c.c. M. Maxime Pedneaud-Jobin, maire de Gatineau  
M. Michel Prévost, président, Société d'histoire de l'Outaouais









Boul Alexandre-Taché

Prom. du Portage

Le Pub Du Bon Vivant  
Vente à emporter

Rue Laurier

Classés : 6-----3-----2-----1

Rue Eddy

Le bateau et la parole des animaux

Rue Eddy

Rivière des Outaouais

Trou du diable

Rue Eddy

QUÉBEC ONTARIO

Traverse des Chaudières

Barrage hémicycle  
==>

© 2020 Google

Google



## PRINCIPALES ÉTAPES DU DOSSIER DU SITE DE LA E.B. EDDY ET DE LA CHUTE DES CHAUDIÈRES, DE 1998 À 2003

**26 mai 1998** : La E.B. Eddy fait une demande de démolition pour les bâtiments 1 à 5 : "E. B. Eddy compte démolir ce qu'elle appelle les édifices 1 à 5 qui représentent en fait un grand bâtiment désaffecté depuis 1991. [E.B. Eddy ne conservera que le bâtiment adjacent, le numéro 6, qui a fait l'objet de rénovations importantes." (*Bonjour Dimanche*, 31 mai 1998 -- annonce faite par la E.B. Eddy le jeudi précédent, donc le 28 mai, mais la demande de démolition a été envoyée le mardi, soit le 26 mai) -- Elle voulait remplacer les édifices 1 à 5 par un espace vert. Le 30 mai, Pierre Tanguay, directeur du Service d'urbanisme de Hull, déclarera que, pendant que la Ville est saisie d'une demande de démolition, le conseil municipal ne peut pas citer l'immeuble comme bien patrimonial. (*Le Droit*)

**29 mai 1998** : Le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO, aujourd'hui Culture Outaouais) sort un communiqué soulignant l'importance de ces bâtiments et la nécessité de bien réfléchir et consulter avant d'autoriser quelque démolition que ce soit.

**1<sup>er</sup> juin 1998** : Résolution adoptée par le conseil de la Corporation de revitalisation du centre-ville de Hull, en opposition à la demande de démolition.

**5 juin 1998** : AGA de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec [FSHQ] (aujourd'hui Fédération Histoire Québec [FHQ]) appuyant les démarches de la Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) pour s'opposer à la demande de démolition de la Domtar face à des bâtiments de la EB Eddy.

5 juin 1998 : Lettre d'opposition de la part de l'Association québécoise du patrimoine industriel [AQPI] (Marie-Claude Robert, présidente).

**9 juin 1998** : Rencontre publique organisée par la SHO (à l'Écomusée de Hull) pour parler et discuter de la demande de démolition faite par la Domtar.

9 juin 1998 : Lettre de l'Association des archivistes du Québec (Danielle Lacasse, présidente) à André Burns, greffier de la Ville de Hull, pour s'opposer à la demande de démolition.

9 juin 1998 : Lettre d'opposition d'Héritage Canada (aujourd'hui la Fiducie nationale du Canada) à André Burns.

9 juin 1998 : Lettre d'opposition du CRCO adressée au maire de Hull, Yves Ducharme.

**11 juin 1998** : Lettres de la FSHQ à la Ville de Hull et à la ministre Beaudoin pour s'opposer à la demande de démolition et demander à la ministre de se hâter pour émettre un avis d'intention de classement. Extrait de la lettre signée par Marc Beaudoin, président :

"Les membres de l'assemblée générale de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (136 sociétés membres), réunis vendredi le 5 Juin 1998 à La Pocatière à l'occasion de leur 33<sup>e</sup> congrès annuel

- veulent attirer votre attention sur ce dossier qui demande une réaction rapide compte tenu du court délai;
- vous invitent à rappeler aux élus municipaux leur responsabilité face au patrimoine culturel;
- vous invitent au besoin à recourir à un avis de classement;
- vous réitèrent leur appui dans la conservation et la promotion du patrimoine culturel en général et en particulier dans le domaine de l'histoire, racine vivante du présent."

11 juin 1998 : Lors de son assemblée générale annuelle, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais adopte les trois résolutions suivantes :

Résolution n° 1 : Que les membres de l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de la culture de l'Outaouais se prononcent contre le projet de démolition du bâtiment E.B. Eddy situé à Hull.

Résolution n° 2 : Que la Ville de Hull cite les bâtiments situés entre les rues Laurier et Montcalm et que ceux-ci soient protégés et restaurés.

Résolution n° 3 : Que la Ville de Hull rétablisse le comité du patrimoine aboli en 1993.

**12 juin 1998** : Lettre d'opposition de la SHO à la demande de démolition du 3, Eddy (qui correspond aux bâtiments 1-5); adressée à André Burns, greffier de la Ville de Hull

"Une fois la demande de permis de démolition refusée, la Ville de Hull, E.B. Eddy, la CCN, la CUO, tous les intervenants du milieu et la population de la région devront s'asseoir ensemble afin de trouver une nouvelle vocation à cet édifice, mais également sur l'avenir de tout le complexe industriel et des chutes Chaudière. La Ville pourrait alors organiser des audiences publiques afin de réfléchir et élaborer des projets afin de mettre en valeur ce patrimoine industriel exceptionnel."

12 juin 1998 : Courriel d'opposition de l'Association du patrimoine d'Aylmer [APA] qui a adopté une résolution à cet effet le même soir (Richard M. Bégin, président, qui a aussi envoyé une lettre à titre personnel).

12 juin 1998 : Télécopie -- lettre d'opposition de Pierre Gosselin, président du Centre régional d'archives de l'Outaouais [CRAO].

12 juin 1998 : Opposition du Conseil des organismes du patrimoine d'Ottawa.

**17 juin 1998** : Le Comité de demandes de démolition [CDD] de Hull rejette la demande de démolition.

17 juin 1998 : *Le Droit* annonce que la Domtar achète la E.B. Eddy et que la transaction de 800 millions de dollars devrait être concrétisée d'ici 60 jours.

**7 octobre 1998** : Lettre de Michel Prévost à la ministre Louise Beaudoin pour obtenir un avis d'intention de classement des bâtiments pour lesquels la Domtar a demandé un permis de démolition, permis refusé par le CDD mais demande de démolition n'étant pas encore passée devant le Conseil municipal. Michel Prévost recommande à la ministre de prendre connaissance des études sur ce site et plus particulièrement de celle produite par Michelle Guitard.

**8 octobre 1998** : Communiqué de la SHO indiquant qu'on a fait une demande auprès de la ministre Beaudoin pour qu'elle émette un avis d'intention de classement pour les édifices centenaires de la E.B. Eddy, situés au cœur du secteur historique et industriel de l'Outaouais.

**19 octobre 1998** : Accusé de réception de la ministre Louise Beaudoin pour la demande de classement.

**21-24 octobre 1998** : Le maire de Hull, Yves Ducharme, a [...] présenté hier [21 octobre 1998] un rapport d'ingénieur contredisant celui commandé par la compagnie E.B. Eddy, qui soutenait que l'édifice était sur le point de s'écrouler et qu'il constituait un danger pour la sécurité des gens. ("Un rapport d'ingénieur confirme la sécurité de l'édifice controversé. Ducharme contredit E.B. Eddy", *Le Droit*, 22 octobre 1998). Voir aussi : "Selon l'expert embauché par la

Ville de Hull, Les bâtiments de la E.B. Eddy sont solides" (*Weekend Outaouais*, 24 octobre 1998).

De son côté, dans l'article du 22 octobre, voici ce que répondait le directeur des ressources humaines de la E.B. Eddy, Jean Lefebvre : «Nous ne sommes pas des gens de patrimoine. Notre mission première est de maintenir une situation d'affaires rentable pour nos clients, nos actionnaires et nos employés».

**28 octobre 1998** : Mémoire de la SHO présenté à la Communauté urbaine de l'Outaouais [CUO]. "Comme vous le savez, la Société d'histoire de l'Outaouais s'est vivement opposée à la demande de démolitions faite, en juin dernier, par la Compagnie papetière E.B. Eddy pour ses bâtiments historiques situés du 1 au 5, rue Eddy, à Hull, Québec. Nous avons d'ailleurs reçu l'appui d'une douzaine d'organismes dont la Corporation de revitalisation du Centre-Ville de Hull, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, Héritage Canada et l'Association québécoise pour le patrimoine industriel ainsi que d'une centaine de citoyens de l'Outaouais."

"Les hésitations au début de septembre du maire de la ville, M. Yves Ducharme, concernant la préservation des bâtiments historiques nous ont vivement inquiétés. Les déclarations récentes de Monsieur Ducharme nous ont cependant rassurés et il semble bien que la Ville n'accordera pas le permis demandé. Nous espérons d'ailleurs que la Ville de Hull signifiera son non catégorique et définitif le 3 novembre prochain lorsque les dirigeants de la E.B. Eddy vont présenter à nouveau une demande pour un permis de démolition."

"Dans un premier temps, nous demandons à la CUO d'être plus sensible à l'importance de notre patrimoine. En fait, nous croyons que la CUO devrait être plus directive dans ses orientations pour la sauvegarde du patrimoine bâti. Par exemple, la CUO possède un schéma d'aménagement révisé en 1988 où il est clairement établi que les édifices de la E.B. Eddy et tout le site des chutes de la Chaudière font partie des biens patrimoniaux de la région qui doivent être protégés et jouir d'un classement régional. La Ville de Hull, qui fait partie de la CUO, avait accepté ce schéma d'aménagement, mais aucun suivi dans ce sens n'a été fait par la CUO et la Ville afin de classer ces bâtiments. Nous avons d'ailleurs vécu la même situation l'année dernière lors de la démolition de la maison Hammond. Cette maison inestimable pour notre patrimoine a été démolie malgré le fait qu'elle était identifiée bien patrimonial pour l'Outaouais dans le schéma d'aménagement révisé."

**19 novembre 1998** : Roch Cholette, président du Comité consultatif d'urbanisme [CCU] et du CDD, confirme que le Conseil municipal s'oppose à la démolition.

**11 décembre 1998** : Lettre du maire de Hull, Yves Ducharme, à la ministre Louise Beaudoin pour lui indiquer que la Ville de Hull appuie la demande de classement de la SHO. On y précise même : "L'ensemble du site à l'ouest de la rue Eddy mérite donc d'être considéré."

**29 décembre 1998** : "Au nom de madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, j'ai le plaisir de vous transmettre l'avis d'intention de classement [23 décembre 1998] d'une partie du site historique de la compagnie E.B. Eddy située sur le boulevard Alexandre-Taché, à Hull.

Cet avis fait suite aux études menées pour le compte de la ville de Hull ainsi qu'aux démarches légales entreprises par la compagnie E.B. Eddy en vue de la démolition de certains bâtiments. C'est la raison pour laquelle il ne porte que sur une partie du site.

Vous pouvez, si vous le jugez utile, faire des représentations auprès de monsieur Marcel Masse, sous-ministre adjoint et président par intérim de la Commission des biens culturels."

ET, dans l'avis d'intention, on ne fait mention que des bâtiments 1, 2, 3, 5 et 6 et que la ministre prendra l'avis de la CBCQ quant à la pertinence de classer ou non ces bâtiments.



**25 janvier 1999** : Rencontre SHO-MCCQ (Éric Soucy)-Ville de Hull sur l'avenir des édifices visés par l'avis d'intention : 1, 2, 2b, 3, 5 et 6. Invitation faite par Gisèle Beauvais.

**28 avril 1999** : Demande d'avis du MCCQ à la CBCQ : "L'état des murs a fait l'objet de plusieurs expertises qui arrivent à des conclusions différentes sur la notion d'affaissement du mur et de danger pour le public." Voir notamment à ce sujet les articles parus le 22 et le 24 octobre 1998.

**7 mai 1999** : Autorisation accordée par la ministre de la Culture à la E.B. Eddy d'effectuer des travaux de consolidation des bâtiments 1 et 2.

**3 août 1999** : Lettre de Marcel Masse (président de la CBCQ) pour inviter la SHO à se présenter à l'audience publique que tiendra la CBCQ à Hull (salle Mont-Bleu) le 15 septembre.

**9 septembre 1999** : Appui du CMSQ qui fait référence au mémoire de la SHO et à d'autres études en cours au MCCQ (sans doute l'étude de Michelle Guitard pour le MCCQ).

**11 septembre 1999** : Résolution adoptée par le c.a. de la FHSQ. C'est signé par Denis Hardy, vice-président de la fédération (et ancien ministre des Affaires culturelles du Québec)

"Considérant la demande de classement du site historique de la E.B. Eddy de Hull par la Société d'histoire de l'Outaouais. Considérant les motifs invoqués par la Société d'histoire de l'Outaouais dans un mémoire présenté à la commission des biens culturels du Québec mercredi le 15 septembre 1999.

Il est proposé par Denis Hardy appuyé par Gaston Chapleau

que le conseil d'administration de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec appuie le mémoire de la Société d'histoire de l'Outaouais sur le classement du site historique de la E.B. Eddy de Hull et demande le classement par la ministre de la culture de ce site.

Adopté à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec tenue à Charlesbourg samedi le 11 septembre 1999.

**15 septembre 1999** : Audiences publiques tenues à Hull -- mémoires et études soumis à la CBCQ. Extraits du mémoire de la SHO :

"Nous avons alors reçu l'appui de nos membres, d'une centaine de citoyens et d'une douzaine d'organismes dont la Corporation de revitalisation du Centre-Ville de Hull, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, Héritage Canada, le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien et l'Association québécoise du patrimoine industriel."

"La SHO s'est bien sûr réjouie du refus du Comité de démolition de la Ville de Hull d'accorder le permis de démolition demandé. Par la suite, notre organisme a toutefois appris avec regret la décision de la E.B. Eddy de contester devant la cour supérieure du Québec ce refus de la Ville de Hull. C'est d'ailleurs dans le but de préserver à jamais ces bâtiments que la Société d'histoire de l'Outaouais a demandé à la ministre de la Culture et des Communications du Québec d'émettre un avis d'intention de classement de biens culturels, **non seulement pour les édifices menacés de destruction, mais pour l'ensemble du site situé sur le long de la rivière des Outaouais et des magnifiques chutes de la Chaudière**. Heureusement, cet avis a été accordé par la ministre Agnès Maltais, le 23 décembre dernier, et c'est ce qui nous permet d'être tous réunis ce soir."

"Nous tenons quand même à rappeler les raisons qui incitent la Société d'histoire de l'Outaouais à **demandeur le**

**classement par le Gouvernement du Québec de ce site industriel et de certains bâtiments comme monuments historiques."**

"Ezra Butler Eddy est déjà reconnu par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada comme personnage d'importance nationale. On le considère en effet comme l'un des grands entrepreneurs industriels du XIX<sup>e</sup> siècle."

"Ce classement s'avère la seule façon de préserver ce site et une partie des bâtiments pour les générations à venir."

"On sait qu'il existe des modèles de mise en valeur de patrimoine industriel qui ont connu de vifs succès ailleurs au Québec et au Canada. Citons par exemple le site industriel de la Southworks de Cambridge, en Ontario, où le bourdonnement des anciennes machines a été remplacé par les caisses enregistreuses, puisque les anciens bâtiments accueillent aujourd'hui l'un des plus grands centres commerciaux de type « factory outlet » du pays. Les bâtiments de la Southworks ressemblent d'ailleurs à s'y méprendre à la E.B. Eddy. Plus près de nous, la Cité de l'énergie, à Shawinigan, en Mauricie, est devenue en quelques années l'un des sites touristiques les plus visités du Québec. " -- Invitation à consulter les études de Michelle Guitard.

"Bref, la Société d'histoire de l'Outaouais est convaincue que la Commission des biens culturels du Québec doit recommander le classement comme bien culturels du site de la E.B. Eddy et d'une partie de ses bâtiments patrimoniaux."

15 septembre 1999 : Lettre d'appui d'Héritage Canada adressée à Marcel Masse, président de la Commission des biens culturels du Québec [CBCQ], avec copie au ministère de la Culture et des Communications du Québec [MCCQ].

15 septembre 1999 : Lettre d'Héritage Canada à André Burns, greffier de la Ville de Hull, rappelant que Héritage Canada s'est déjà opposé à cette démolition en juin.

**25 novembre 1999** : Rencontre MCC-Hull-SHO et, comme invité, Hydro-Québec.

**30 novembre 1999** : Présentation à la CBCQ à Québec.

**16 décembre 1999** : Agnès Maltais informe Michel Prévost de son intention de renouveler pour une autre année son avis d'intention de classement.

**22 décembre 1999** : La ministre de la Culture, Agnès Maltais, renouvelle pour un an l'avis d'intention de classement.

**6 avril 2000** : Rencontre MCCQ-Outaouais + Ville de Hull + Domtar + architectes. Suggestions architecturales pour les bâtiments 1, 2, 3 et 6 (ajout d'un 3<sup>e</sup> étage au bâtiment #1). À cette époque, on semblait vouloir donner une nouvelle vocation industrielle aux bâtiments, mais on était ouvert à l'idée de rendre les chutes plus visibles et accessibles, à l'accès patrimonial et touristique, à la mise en valeur des archives, etc. On fait référence aux recommandations et analyses de Michelle Guitard. Plan quinquennal qui, visiblement, n'a jamais eu de suites. Tout de suite après ce sommaire, on trouve trois intéressants plans de ce qu'aurait pu devenir ce site...

**19 juillet 2000** : Note de Gisèle Beauvais du MCCQ-Outaouais transmettant à Michel Prévost le sommaire de la rencontre du 6 avril.

**23 novembre 2000** : Éric Soucy, directeur régional du MCCQ, va faire une présentation sur les édifices EB Eddy à l'Écomusée de Hull.

**14 décembre 2000** : Lettre d'Agnès Maltais à Michel Prévost pour lui dire qu'elle prolonge d'une autre année l'avis d'intention de classement, parce qu'elle doit à nouveau consulter la CBCQ. Ça se terminera le 16 décembre 2001.

**18 décembre 2000** : Télécopie à Michel Prévost l'informant qu'Agnès Maltais renouvelle (le 14 décembre 2000) pour une 3<sup>e</sup> année son avis d'intention de classement, mais, cette fois, on ne parle plus que des bâtiments 1, 2, 3 et 6. Toutefois, dans le document officiel d'avis de classement (14 décembre), le bâtiment #5 réapparaît.

**12 décembre 2001** : La ministre Diane Lemieux accorde la "reconnaissance" ("bien culturel reconnu" -- Inscription... *in extremis*... le 6 décembre 2001) à 4 bâtiments du site E.B. Eddy, soit les # 1 (1883), 2 (1883), 3 (1883) et 6 (1890)... seulement.

**1<sup>er</sup> mars 2002** : Rencontre de représentants de MCCQ-Outaouais, Hydro-Québec, Ville de Gatineau (nouvelle ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002), Corporation de développement économique de Gatineau, Corporation de revitalisation du centre-ville, SHO à propos de l'avenir du site industriel E.B. Eddy et de la chute des Chaudières. La centrale HQ-1 ne sert plus depuis les années 1960; la démolir ou la réparer va coûter de toute manière des millions. Hydro-Québec envisage d'investir dans HQ-2 pour possiblement en augmenter la capacité et est ouverte à l'idée de la rendre accessible pour des visites. La SHO déplore le fait que Domtar ait laissé tomber son projet initial de restauration des bâtiments reconnus. Les autres partenaires, la Ville en tête, ont fait des démarches pour obtenir de l'argent de la part du CLD, du CRDO et de la SDÉO pour embaucher un consultant devant développer un concept pour le site. On aimerait ainsi augmenter de 40 000\$ à 75 000 \$ le montant déjà disponible dans l'entente de développement culturel.

**2 avril 2002** : La FSHQ (Denis Hardy, président du Comité du patrimoine et ancien ministre des Affaires culturelles du Québec) exprime sa déception face au seul statut de "reconnaissance" et demande à la ministre de réviser sa position pour un "classement".

"Le Comité du patrimoine a appris récemment qu'après des démarches longues et parfois ardues, le MCCQ avait enfin accordé, le 21 décembre dernier, une reconnaissance à quatre bâtiments industriels sur le site de la E.B. Eddy, à Gatineau (secteur de Hull). Bien que le Comité apprécie cette reconnaissance de ces édifices patrimoniaux extrêmement importants pour comprendre l'histoire économique et sociologique de Hull et des environs, une reconnaissance qui force maintenant les propriétaires à donner un pré-avis de 60 jours et à obtenir l'assentiment du ministère de la Culture et des Communications avant d'entamer quelques travaux que ce soient, il n'en demeure pas moins qu'il aurait préféré un classement des bâtiments, ce qui leur aurait assuré une plus grande protection, comme vous le savez. Aussi la Fédération des sociétés d'histoire du Québec a-t-elle adopté la résolution suivante, dont elle souhaite vous faire part :

Résolution 016-02-01-12

*Il est décidé d'envoyer une lettre pour remercier la ministre de sa décision concernant la E.B. Eddy, tout en lui indiquant que la FSHQ souhaiterait un plus haut niveau de reconnaissance, tel le classement, dans un avenir rapproché, de ce site industriel unique."*

**22 avril 2002** : Le CMSQ écrit au président de la DOMTAR pour exprimer sa profonde déception quant au fait qu'ils aient abandonné leurs projets de restauration.



**15 janvier 2003** : La Domtar annonce qu'elle va investir près de 7 millions de dollars dans son usine d'Ottawa-Hull, mais elle précise que ces "travaux n'affecteront en rien les édifices 1, 2, 3, 5 et 6 qui ont fait l'objet d'un avis de reconnaissance par le ministère de la Culture et des Communications du Québec".

**20 janvier 2003** : Domtar écrit à Michel Prévost pour lui dire qu'en réalité ils ont investi 4 millions de dollars dans le Bâtiment #6 au cours des dernières années. Cependant, comme on l'a vu plus haut (voir les notes du 26 mai 1998), ces investissements ne portaient que sur le bâtiment #6 et c'était avant la demande de démolition des bâtiments 1-5.